



LA BOBINE A.S.B.L.

**PROJET D'ACCUEIL DE LA BOBINE A.S.B.L.
Mise à jour au 04/11/19**

Organisme d'accueil :	LA BOBINE A.S.B.L.
Adresse :	Avenue Georges Truffaut 18/0001 - 4020 Droixhe
Téléphone :	04/342.94.49
G.S.M :	0487/55.53.87
E-mail :	info@labobine.be
N° d'ENTREPRISE :	434.080443
MATRICULE ONE :	986 206 306
Capacité autorisée :	26 places

TABLE DES MATIERES

Préambule	3
Le type d'accueil	4
Les espaces et l'encadrement	5
La qualification du personnel	5
La participation financière	5
Les modalités d'inscriptions	5

LE PROJET PÉDAGOGIQUE

La philosophie	7
A la rencontre des familles	7
Des rôles parentaux et d'accueil bien distincts	8
Préparer le premier accueil.....	8
Les différents temps durant l'accueil	10
Mettre en place et consolider une relation de confiance avec les parents.....	14
Gérer les transitions quotidiennes.....	15
Accompagner les vécus de la séparation	16
Aménager la fin du séjour	17
A la rencontre des enfants	19
Ajuster l'environnement matériel, l'espace intérieur et extérieur.....	19
Assurer une continuité dans l'accueil	20
Donner à l'enfant une place active.....	21
Permettre des moments privilégiés entre l'adulte et l'enfant	22
Accompagner les émotions de l'enfant et soutenir sa conscience de lui-même	22
Différencier les pratiques pour individualiser les activités et liens	22
Soutenir adéquatement les interactions entre enfants	23
Soutien à l'activité des professionnelles	24
Aménager des conditions assurant une qualité de vie professionnelle.....	24
Développer une dynamique de réflexion professionnelle et mettre en œuvre le projet éducatif, soutenir un processus de formation continue	25
La qualité de l'accueil, c'est aussi favoriser les relations avec les associations et les collectivités locales	25
Soutenir la rencontre enfants-parents	27

ANNEXE 1 :	Composition du Conseil d'Administration
ANNEXE 2 :	Le personnel
ANNEXE 3 :	Le Règlement d'Ordre Intérieur
ANNEXE 4 :	Autorisation photo
ANNEXE 5 :	Autorisation sortie

Préambule

LA BOBINE A.S.B.L. a pour but de favoriser l'intégration harmonieuse des familles d'origine étrangère avec des jeunes enfants sur les plans social, affectif, professionnel, scolaire et de créer, pour ce faire, un espace interculturel d'échanges, d'informations, de formation, d'action¹.

L'association décline son attachement à la réalisation d'une société démocratique, solidaire, participative, égalitaire et ouverte à tous.

Trois principes fondent son action : la laïcité, l'émancipation et la justice sociale.

Elle accueille toutes les personnes dans une démarche qui les reconnaît comme femmes et hommes libres, respectueux des singularités, possédant des compétences et des savoirs, soit comme citoyen-ne-s à part entière.

Elle a mis en place un dispositif original qui s'articule autour de 5 secteurs complémentaires, aux missions spécifiques et développant des actions transversales :

- Alphabétisation et Français-Langue Etrangère (FLE) dans le cadre d'un Centre d'Insertion Socioprofessionnelle (CISP)
- Secteur Petite Enfance : services d'accueil ; lieu de rencontre enfants-parents.
- Service d'Insertion Sociale (SIS)
- Familles et Quartier
- Permanences sociales

Créée en 1987, LA BOBINE A.S.B.L. est implantée depuis 1992 dans le quartier multiculturel de Droixhe à Liège, un quartier de Liège composé en partie de logements sociaux, qui se caractérisent par une haute densité de population, une forte population immigrée, une forte représentation des jeunes (en particulier des moins de 5 ans), une surreprésentation de familles monoparentales (majoritairement des mères isolées avec enfants), une population peu scolarisée (sous-représentation d'habitants diplômés du supérieur), un taux de chômage important et un niveau de vie peu élevé. Ce quartier est actuellement sujet à d'importants travaux de requalification qui ont pour effet une sensible désintégration du tissu urbain et social. Dans ce contexte, l'action de LA BOBINE participe à soutenir les familles, renforcer les liens sociaux, promouvoir l'égalité des chances et favoriser les émancipations plurielles.

Le dispositif organisé par la Bobine est organisé de sorte à permettre une **prise en compte globale des spécificités des familles**.

Ainsi, entre autres éléments, signalons que les horaires et jours d'ouverture des formations proposées par La Bobine sont organisés en tenant compte de ceux de l'école afin de faciliter la conciliation « formation – vie privée » des parents (arrêt de la formation durant les congés scolaires ainsi que le mercredi après-midi et les w-e) ; les modalités d'accueil sont adaptées aux besoins rencontrés, soit un accueil au coût très modéré (remboursé presque intégralement par le FOREM), dans un lieu connexe au lieu de formation, respectueux de la diversité et des repères de chaque enfant ; différentes actions permettent de soutenir ou accompagner les parents dans l'exercice de la parentalité, de favoriser les échanges et liens de solidarité entre les parents, etc.

¹ Art. 3 des statuts de La Bobine

Le type d'accueil

LA BOBINE A.S.B.L. dispose d'une Halte-accueil, milieu d'accueil collectif autorisé par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) d'une capacité de 26 places.

La Halte-accueil de La Bobine organise deux modalités d'accueil : une « Halte-accueil » et une « Halte-accueil d'urgence ».

La Halte-accueil de La Bobine s'adresse principalement aux familles étrangères ou d'origine étrangère de Bressoux-Droixhe et environs dont les parents s'inscrivent à un module de formation à La Bobine, cherchent un accueil d'urgence pour entamer ou poursuivre un processus d'insertion socioprofessionnelle ou ont à faire face à une situation difficile.

Elle assure l'accueil des enfants de 0 à 3 ans pendant l'absence des parents.

Elle organise des modalités d'accueil adaptées aux besoins des familles

1. La « Halte-accueil »

La Halte-accueil accueille les enfants de parents qui suivent des cours d'Alphabétisation ou de Français Langue Etrangère au sein de l'association.

Elle dispose de 18 places réparties dans 2 services (espaces distincts) situés dans le même bâtiment que les locaux de formation.

Elle organise l'accueil le matin de 8h30 à 12h15 et/ou l'après-midi de 12h30 à 16h15, du lundi au vendredi (à noter que le mercredi, l'accueil n'est généralement organisé qu'en matinée).

Elle assure l'accueil de +/- 65 enfants par année civile suivant l'horaire de formation de leur(s) parent(s).

NB : près de 40 % du public en formation à La Bobine bénéficie d'un accueil pour leur enfant.

2. La « Halte-accueil d'Urgence »

La Halte-accueil d'urgence accueille les enfants de parents qui suivent un parcours scolaire, une formation, recherchent un emploi, démarrent une activité professionnelle, font face à une situation familiale difficile.

Elle dispose de 6 places au sein d'un des services

Elle organise l'accueil de 7h à 18h du lundi au vendredi.

Elle assure l'accueil de +/- 20 enfants par année civile suivant l'horaire convenu avec leur(s) parent(s).

La Halte-accueil d'urgence s'adresse prioritairement aux familles :

- Sollicitant un accueil de minimum 3 demi-journées par semaine
- Sortantes d'une formation à La Bobine
- Inscrites au sein d'associations partenaires (au niveau local)
- Résidentes à Droixhe - Bressoux-bas

Les espaces et l'encadrement

Nous organisons deux services d'accueil (espaces de vie et de repos):

- Le premier, d'une capacité de 10 places, est aménagé :
 - o Soit pour un groupe « horizontal » : les enfants de moins de 18 mois environ.
 - o Soit pour un groupe « vertical » : les enfants de 0 à 3 ans sans séparation d'âges.
- Le second, d'une capacité de 16 places est organisé pour un groupe « vertical » : les enfants de 0 à 3 ans sans séparation d'âges.

Au sein de ces services d'accueil, l'encadrement est assuré, au minimum, par 5 accueillantes, soit :

- Deux à trois accueillantes-référentes par service (une accueillante pour 5 à 7 enfants)
- Une à deux accueillante(s)-volante(s) en renforcement des deux services.

Par ailleurs, une coordinatrice pédagogique assure la coordination du personnel encadrant.

La qualification du personnel

Le personnel d'encadrement dispose d'une formation axée sur la petite enfance, à orientation sociale ou pédagogique au moins du niveau de l'enseignement technique secondaire supérieur, tel qu'exigé par le Gouvernement de la Communauté française pour exercer une telle fonction au sein d'un Milieu d'Accueil Non Subventionné collectif.

La participation financière

Une participation financière de 4€ par demi-journée est requise. Le FOREM rembourse 4€ brut aux parents en formation et ayant conclu un contrat avec cet organisme.

La participation financière est payée au service comptabilité à l'entrée en formation ou, au plus tard, le 10 de chaque mois. Le montant correspond au nombre de demi-journées de formation du mois en cours. A la fin du mois, la comptabilité rembourse les parents la(les) demi-journée(s) d'absence de leur enfant. Le montant remboursé est soustrait du montant à payer pour le mois suivant si l'accueil de l'enfant est encore prévu sur ce mois.

En cas de difficultés de paiement, les parents sont invités à s'adresser à l'accueillante de référence et/ou à la coordinatrice pédagogique.

Modalités d'inscriptions

1. Pour La « Halte-accueil » :

Quand un parent s'inscrit à LA BOBINE pour suivre une formation, il précise si un enfant est attendu (la maman est enceinte) ou s'il a un enfant de moins de 3 ans pour lequel aucune solution d'accueil n'est possible. Cette information sera recensée au sein d'une fiche signalétique.

L'enfant ou le futur enfant est inscrit sur une liste d'attente. La date de son inscription constitue la référence pour son entrée dans la « Halte-accueil ».

Dès qu'une place se libère (en formation pour le parent et à la Halte-accueil pour l'enfant), les parents sont contactés pour un premier entretien avec la coordinatrice pédagogique.

Celle-ci leur fera visiter le service, expliquera le fonctionnement de la « Halte-accueil » et fixera, de commun accord, les dates de familiarisation (6 minimum à la rentrée, 4 minimum dans les autres cas).

2. Pour La « Halte-accueil d'Urgence » :

Quand un parent sollicite un accueil d'urgence, et si une place est disponible, un entretien entre les parents et la coordinatrice pédagogique est convenu. En fonction du degré d'urgence, la familiarisation sera maintenue, écourtée ou supprimée.

Les parents qui bénéficient d'un accueil d'urgence afin de suivre une formation organisée par un opérateur (autre que La Bobine) communiquent une attestation d'inscription à cette formation à la coordinatrice pédagogique de La Bobine.

NB :

- Nous n'acceptons pas l'inscription d'un enfant d'une accueillante.
- Parfois, un enfant est accueilli dans une optique de protection à la demande de travailleurs sociaux ou d'un organisme qui a pour mission la protection de l'enfance.

Le projet pédagogique

La philosophie

La Bobine vise à favoriser les rencontres et les échanges, à développer au sein du lieu tous les moyens possibles :

- qui permettent la confrontation des expériences, l'expression des identités et des compétences dans un contexte d'écoute et de confiance,
- qui stimulent et soutiennent le développement de la solidarité.

Au sein de la Halte-accueil, La Bobine met en place les conditions favorables :

- pour le développement de l'autonomie,
- pour le développement moteur, intellectuel et social par des activités adaptées à chacun des enfants accueillis afin de développer, soutenir, éveiller... sa curiosité, sa créativité, le savoir-vivre ensemble,...

Qualités qui favoriseront chez tous une scolarisation harmonieuse et positive.

- tout en tenant compte des rythmes et des capacités de chacun,
- en liaison avec les familles,
- en pratiquant un accueil qui garantit aux enfants et à leurs parents la sécurité affective et physique.

Les principes psychopédagogiques de notre accueil ont été définis à la lumière :

- des orientations énoncées par notre Conseil d'Administration,
- de la philosophie piklérienne,
- de différents ouvrages sources, notamment : « Réaliser un projet d'accueil petite enfance » et « Vivre en crèche : Remédier aux douces violences » de Christine Schuhl ; « Accueillir les tout-petits, oser la qualité » du Fond Houtman ; « Les trois premières années quelques repères » du CEMEA ; « Repères pour des pratiques d'accueil de qualité (0-3 ans), partie 1,2 et 3 », « Milieu d'accueil : une structure au service du projet d'accueil » et « La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance » de l'O.N.E,
- d'un travail de supervision et de formation prodigué par Cécile Vanmansart, formatrice et psychomotricienne,
- des observations et réflexions menées en équipe.

A la rencontre des familles

Les services d'accueil de La Bobine s'adressent principalement aux familles de Bressoux-Droixhe et environs, issues des migrations , dont un parent s'inscrit à un module de formation à La Bobine et les familles qui cherchent un accueil d'urgence pour permettre aux parent(s) de pouvoir poursuivre ou entamer une formation qualifiante, répondre à une offre d'emploi, faire face à un imprévu d'ordre familial, médical,

Les moments de séparation entre la maman et les enfants peuvent être rares au sein de certaines familles. De plus, il est fréquent que des parents méconnaissent les structures d'accueil collectives, inexistantes dans de nombreuses régions de par le monde.

Aussi, notre projet d'accueil s'inscrit dans le cadre d'un dialogue constant avec les familles en vue d'assurer la sécurité affective des enfants et des parents, condition nécessaire à nos yeux pour autoriser une séparation sereine, garantir le bien-être de l'enfant et soutenir ses parents inscrits dans un processus d'insertion social, socioprofessionnel ou faisant face à une situation familiale difficile.

Ouverte à la diversité, l'équipe de la Halte-accueil :

- veille à organiser ce dialogue en levant les barrières linguistiques (appel à des interprètes, traductions de documents, etc.),
- est respectueuse de la culture des familles, des rituels ou traditions qui impactent l'éducation des enfants,
- valorise la culture d'origine de la famille afin de faciliter le développement harmonieux de l'identité de l'enfant.

Des rôles parentaux et d'accueil bien distincts

Les parents, la famille, ont une connaissance intime de leur(s) enfant(s). Ils sont les uniques spécialistes de leur(s) enfant(s).

Les professionnelles disposent de connaissances et des compétences qui concernent les besoins de l'enfant en général et des enfants en collectivité en particulier.

Préparer le premier accueil

La prise de contact

Avant l'entrée à la Halte-accueil de l'enfant, la coordinatrice pédagogique fixe un premier rendez-vous aux parents.

L'équipe étant multiculturelle, un membre du personnel peut, selon la langue parlée, assurer la traduction en cas de difficultés de compréhension.

Lors du premier rendez-vous

A la rentrée :

- La coordinatrice pédagogique organise une rencontre avec tous les parents afin d'expliquer le projet pédagogique de la Halte-accueil. Si ceux-ci sont d'accord avec ce projet, l'horaire est fixé, l'inscription est confirmée et les coordonnées de l'enfant sont encodées dans la base de données.
- Des interprètes en différentes langues (arabe, turc, kurde, peul, etc.) sont à disposition si nécessaire. NB : d'autres interprètes peuvent être recherchés à l'occasion d'un rendez-vous individuel.

En cours d'année : La coordinatrice pédagogique rencontre les parents dans son bureau afin d'expliquer le projet d'accueil de la Halte-accueil. Si ceux-ci sont d'accord avec ce projet, l'horaire est fixé, l'inscription est confirmée et les coordonnées de l'enfant sont encodées dans la base de données. Ici également, des interprètes peuvent être recherchés.

Le ROI, le certificat d'entrée en Milieu d'accueil et les documents d'autorisation sont transmis aux parents afin de les lire, de les compléter et de les signer.

Nous prêtons un DVD sur le déroulement d'une journée à La Bobine, afin de le visionner en famille.

Le DVD « Bienvenue à La Bobine »

Cet outil a été réalisé en 5 langues pour permettre à notre public non-francophone de comprendre le fonctionnement de notre Halte-accueil et rassurer quelque peu les parents avant la première familiarisation. Il a été conçu par les accueillantes enfants en collaboration avec les travailleuses de La Bobine, des mamans dont les enfants ont été accueillis à la Halte-accueil et en partenariat avec Camera-etc.

Nous faisons visiter les lieux d'accueil et présentons les accueillantes, qui expliqueront les séances de familiarisation.

Nous veillons à ce que les familles se sentent vraiment accueillies, dans une ambiance conviviale et détendue, car nous pensons que c'est dès le premier moment que se noue une relation de confiance.

La famille peut alors commencer la familiarisation.

La période de familiarisation

La période de familiarisation permet la rencontre mutuelle entre les accueillantes, l'enfant et la famille. C'est le début de l'histoire.

Cette période est importante car elle permet :

- De créer du lien, d'établir une relation de confiance et de construire une relation individualisée entre l'enfant et l'accueillante de référence et entre la famille et l'accueillante de référence.
- D'apporter une sécurité affective à chacun.
- De veiller à une séparation en douceur.

Rôle de la référente vis-à-vis des familles et de l'enfant

La *référente* est la professionnelle à qui est confié plus spécifiquement un enfant. Elle tisse les premiers liens avec l'enfant et sa famille et instaure une relation de confiance. Elle est l'interlocutrice privilégiée de l'enfant et de la famille, ainsi que de l'équipe à leur sujet. Pour les parents, la *référente* est la professionnelle avec laquelle une relation individualisée se noue. Pour l'enfant, la *référente* est le premier repère sur lequel s'appuyer pour expérimenter son nouvel environnement humain et matériel.

La familiarisation est une période de transition qui permet à l'enfant de faire connaissance avec un nouvel espace (locaux, sons, odeurs,...) et de faire de nouvelles rencontres (accueillantes, enfants, parents,...). Dans un premier temps, l'enfant effectuera ces découvertes en présence de ses parents afin qu'il se sente en sécurité.

Pratiquement, nous organisons 6 séances de familiarisation minimum (sauf cas d'urgence où la période peut être écourtée) afin de créer le lien avec l'enfant et sa famille.

- Lors du 1^{er} rendez-vous, l'accueillante de référence propose à la famille les séances de familiarisation (à défaut d'un rendez-vous de visu, elle prend contact avec la famille par téléphone).
- Durant la première et la deuxième séance, les parents restent 1 heure avec l'enfant au sein de la Halte-accueil. Nous échangeons autour de l'enfant : comment s'endort-il ? Comment prend-il ses repas ? A-t-il un objet transitionnel (doudou, photos, vêtements avec odeur de la maison, ...) ? Nous faisons connaissance avec les habitudes de l'enfant et de sa famille. Nous sommes convaincus que c'est via le dialogue avec les parents que nous apprendrons à connaître l'enfant et qu'il pourra réciproquement apprendre à nous connaître. Le parent est notre premier partenaire.
- A la troisième séance, les parents restent 30 minutes avec l'enfant au sein de la Halte-accueil, temps durant lequel nous continuons à échanger. Ensuite, une première séparation de 15 minutes intervient durant lequel nous expliquons à l'enfant ce qui se passe, nous le rassurons sur le retour proche de ses parents. Cette première séparation permet à l'accueillante de référence d'apaiser l'enfant sans la présence de ses parents. Pour cela, elle va s'appuyer sur toutes les informations

transmises par les parents (le prendre dans les bras, lui parler, lui proposer son doudou ou sa tétine). L'enfant pourra alors se rendre compte qu'il y a une personne à la Halte-accueil qui répond à ses besoins quand ses parents ne sont pas là.

- Les séances suivantes sont réfléchies et aménagées avec les parents, au cours de plages horaires proposées : la durée de la présence commune des parents et de leur enfant est variable, de même que la durée de la séparation qui succède. Elles dépendent notamment de l'âge et de l'état de quiétude de l'enfant (ex : la séparation sera plus graduelle si l'enfant manifeste des signes d'angoisse de séparation, dites du 8^{ème} mois), de la disponibilité des parents (en formation au sein de La Bobine ou attendus sur un site extérieur), de la perception de l'accueillante de référence, etc.

Durant ces séances, et sur le long terme, l'accueillante de référence observe attentivement l'enfant de sorte à répondre au mieux à ses attentes et besoins (comment manifeste-t-il sa faim ? sa fatigue ? la douleur ?...).

Après chaque séance de familiarisation l'accueillante de référence rédige une note reprenant les informations recueillies sur l'enfant afin d'envisager l'enfant dans toute sa globalité et son individualité.

A noter que suite à une absence prolongée de l'enfant, une phase de re-familiarisation est réfléchiée et aménagée avec les parents.

Les différents temps durant l'accueil

L'accueil conjoint

L'accueil conjoint est un moment proposé aux enfants et à leur parent. Chaque famille est accueillie individuellement par l'accueillante de référence qui prend le temps d'échanger avec les parents, de leur demander comment va l'enfant, s'il a bien dormi, bien mangé ... Elle assure ainsi la continuité entre le milieu familial et la Halte-accueil et, vice-versa, les parents peuvent également assurer une continuité après l'accueil de leur enfant.

Chaque enfant a ses habitudes, arrive généralement à la même heure et est accueilli par sa référente (sauf en cas de congé). Les rituels de la famille sont respectés (par exemple, l'enfant passe des bras de son parent aux bras de l'accueillante pour dire au revoir, l'enfant ferme la porte derrière son parent quand il le quitte, il reste 2 minutes à la fenêtre,...)

Les espaces sont aménagés tant pour les parents (sièges disposés de sorte à favoriser les échanges) que pour les enfants (aménagement des jeux en fonction des enfants attendus).

Pour la « Halte-accueil », l'accueil conjoint est organisé lors de l'accueil et du départ des enfants : en matinée entre 8h30 et 9h00 et entre 12h00 et 12h15 (les cours débutent à 9h dans les mêmes locaux et se terminent à 12h) ; l'après-midi, entre 12h30 et 13h00 et entre 16h et 16h15 (les cours débutent à 13h dans les mêmes locaux et se terminent à 16h, à l'exception du mercredi où ils ne sont généralement pas organisés).

Pour « l'Accueil d'Urgence » : en matinée entre 7h00 et 9h30 ; l'après-midi jusqu'à 18h00.

Les temps de jeux

Jouer est important pour l'enfant. Jouer permet à l'enfant de découvrir son corps et son environnement, de construire son psychisme et sa pensée. Le jeu permet également des interactions entre les enfants. Il favorise la motricité, la coordination, le développement des sens, la reconnaissance des émotions, la créativité, la cognition (le langage, la mémorisation, la prise de décision, l'attention), les relations, la socialisation, ...

C'est une activité spontanée que l'enfant doit pouvoir poursuivre librement pour gagner en confiance en soi et en autonomie, faire de nouveaux apprentissages et développer son imagination.

Le jeu à la Halte-accueil est un élément fondamental. Nous proposons aux enfants des jeux et des espaces de jeu libre respectueux de leur rythme et du développement psychomoteur. De temps en temps, les accueillantes proposent une activité plus dirigée (lecture, peinture, manipulation, ...). Elle n'est jamais rendue obligatoire. L'enfant y participe s'il le souhaite, comme il l'entend, à sa façon. Ces activités sont organisées pour permettre la découverte individuelle ou en groupe vécue de façon positive.

Le plus souvent possible, dès que les familles se sentent suffisamment en sécurité, nous proposons aux enfants de jouer sur la terrasse aménagée.

L'activité en extérieur, en été comme en hiver, est bénéfique pour l'enfant qui peut évoluer dans un environnement bien oxygéné, se dépenser physiquement et évacuer son éventuel trop-plein d'énergie (courir, sauter,...).

Par temps frais, nous prenons soin d'habiller/déshabiller et de chausser/déchausser les enfants avant et après l'activité extérieure. Ce moment est ritualisé par les accueillantes qui verbalisent et accompagnent les différentes étapes (mettre ses chaussures, sa veste, son bonnet, son écharpe,...) de sorte à ce que ce moment soit ludique pour tous.

Les sorties et les activités culturelles

De temps en temps, lorsque les conditions sont réunies (beau temps, petits groupes d'enfants), nous proposons des sorties aux enfants (se rendre au parc, à la plaine de jeux). Une autorisation de sortie est systématiquement demandée aux parents.

Occasionnellement, nous accueillons des spectacles pour tout-petit au sein de la Halte-accueil ou de La Bobine. Il s'agit de spectacles de danse, de musique, de théâtre, de conte ... joués par des compagnies professionnelles. Ces spectacles sont conçus pour les enfants et soutenus par l'ONE.

Accueillir un spectacle constitue un évènement que nous préparons et que nous accompagnons soigneusement. Nous expliquons aux enfants et aux parents de quoi il s'agit (le propos, les personnages, les objets ou instruments) via des photos, des affiches. Nous annonçons quand, où et comment la représentation va se passer. Nous accompagnons les enfants durant le spectacle qui restent libres d'y assister ou non. Dans ce contexte, nous portons une grande attention à accompagner leurs émotions (la joie, la surprise, la peur, la tristesse,...)

Le moment lecture

Chaque jour nous proposons un moment lecture aux enfants qui restent libre d'y participer ou non. Les objectifs de cette activité sont de :

- développer le langage et l'apprentissage du français
- enrichir le vocabulaire
- entrer dans la littérature par l'imagerie
- se familiariser avec le livre
- communiquer / échanger
- découvrir / explorer
- développer les sens

Les accueillantes invitent les enfants autour du tapis et leurs lisent un livre. Ensuite elles mettent plusieurs livres à leur disposition, afin qu'ils puissent les explorer.

Occasionnellement, nous accueillons un parent-lecteur au sein de la Halte-accueil. Ce moment est alors préparé avec le parent (choix du livre, déroulé de l'activité, principe de la liberté d'écoute des enfants,...) qui est ensuite accompagné par une accueillante dans cette activité.

Les moments privilégiés

Le moment privilégié est un moment partagé entre l'accueillante de référence et l'enfant.

Ce moment se fait généralement durant la prise de repas, la mise au lit, les soins ou lors d'une lecture proposée à l'enfant.

L'enfant est prévenu par l'accueillante qui l'appelle par son prénom, puis le prend dans ses bras ou par la main.

Durant ce moment :

- l'accueillante est entièrement disponible pour l'enfant,
- l'accueillante ne bouscule pas l'enfant, elle prend son temps,
- l'enfant est acteur de ce moment, il n'est pas traité comme un objet, sa participation est sollicitée par l'accueillante,
- le moment n'est pas interrompu (sauf en cas d'urgence),
- l'accueillante parle à l'enfant, lui explique ce qu'elle fait, commente les réactions de l'enfant, ce qui l'intéresse.

A la fin du moment privilégié, l'accueillante repose l'enfant à l'endroit où il se trouvait, afin qu'il puisse reprendre son activité s'il le souhaite.

Lors des moments privilégiés, l'équipe contribue à garantir la plus grande disponibilité de l'accueillante de référence en relation privilégiée avec l'enfant. Ceci s'effectue notamment par la mise en place d'un contexte propice (calme, sécurisant, organisé).

Les repas

Les enfants auront déjeuné ou dîné selon l'heure de leur arrivée à La Halte-accueil. Tout aliment nécessaire à l'enfant est apporté par les parents dans son emballage d'origine ou dans une boîte hermétique. Le prénom et la date d'arrivée de l'aliment sont apposés sur l'emballage et rangés dans l'armoire ou le frigo.

Pour les mamans qui souhaitent poursuivre l'allaitement durant le temps de l'accueil, un espace allaitement est mis à disposition. Ce lieu intime et confortable est délimité par un paravent et dispose d'une table et d'un fauteuil. Il est réfléchi de sorte à ce que l'allaitement constitue, pour la maman et son bébé, un moment privilégié de leur relation.

En accord avec les parents, les repas se donnent suivant le rythme biologique des enfants.

Le moment du repas est important pour l'enfant car il répond à un besoin primaire. C'est aussi un moment de plaisir et de partage entre l'accueillante et les enfants.

Avant les repas, l'accueillante veille à ce que les enfants ne manifestent aucun besoin et réaménage l'espace jeu afin de ne pas devoir interrompre le moment du repas.

Durant le repas, une accueillante veille au bien-être du groupe afin de permettre à l'accueillante de référence d'être présente à l'enfant.

Points de repères essentiels, le tour et la place de l'enfant durant les repas sont clairement définis et formulés, tenant compte des besoins de chacun.

Lorsque l'enfant est petit, la référente donne le biberon ou la potée dans les bras, étant attentive à ce qu'il puisse participer au repas, disposer de points d'appui et se mouvoir aisément. Une fois que l'enfant témoigne de sa capacité à manger seul, l'accueillante de référence lui propose de manger à table, lui offre une deuxième cuillère, l'invite à prendre son verre... Dès lors que l'enfant ne manifeste plus le besoin de l'intervention de l'adulte, il lui

est proposé de prendre le repas d'abord en compagnie d'un(e) comparse, ensuite en petit groupe (maximum 6 enfants), toujours en présence de la référente.

Durant ces différentes étapes, l'accueillante de référence verbalise chaque évènement, encourage l'enfant à être acteur du moment, favorise son autonomie et est attentive à ce qu'il peut ressentir en veillant à prévenir les conditions de son bien-être.

L'espace est aménagé de sorte à garantir la sécurité physique, assurer la sécurité affective et favoriser l'autonomie de l'enfant. Au sein de cet espace, les chaises et les tables des enfants sont disposées de sorte à garantir une stabilité à l'enfant en position assise et de lui permettre une liberté de mouvement. A proximité des tables, des étagères sont placées à hauteur de l'enfant afin qu'il puisse avoir accès à/ranger ses effets personnels (bavoir, assiette, etc.) de façon autonome.

La sieste

Le sommeil est un moment important, il est nécessaire au développement de l'enfant. De ce fait, pour la sieste, nous offrons à l'enfant un cadre calme et sécurisant.

Les enfants dorment dans des lits (cages ou couchette, selon leur âge et suivant leur autonomie), dans la chambre connexe au service auquel ils sont attachés (gage d'un sentiment de sécurité). Ils dorment toujours dans la même chambre et dans le même lit.

Pour les enfants qui manifestent de l'insécurité à rejoindre leur chambre et/ou leur lit, une période de transition est organisée le temps nécessaire à leur apaisement. Durant cette période, le mode habituel d'endormissement de l'enfant est autant que possible respecté (ex : dans les bras). Si la chose s'avère impossible (ex : l'accueillante n'a pas la disponibilité suffisante), des alternatives sont réfléchies avec les parents de sorte à permettre à l'enfant, accompagné par l'accueillante de référence, de trouver peu à peu la quiétude lui permettant, à terme, de s'endormir dans son lit et sa chambre.

Les soins

Lors des moments de soins, tout comme lors du moment repas et de la sieste, l'équipe contribue à garantir la plus grande disponibilité de l'accueillante de référence en relation privilégiée avec l'enfant. L'accueillante accompagne l'enfant dans ses gestes et stimule sa participation active. Elle porte son attention à ce que l'enfant peut ressentir et exprimer durant le moment de change pour poser des gestes et offrir des interactions respectueuses de son corps et de ses émotions.

L'espace de soin est aménagé en faveur d'une sécurité physique et affective de l'enfant, de son autonomie et de la disponibilité de l'accueillante placée dans un contexte sécurisant et confortable. Les matelas plats et fins permettent aux enfants d'avoir un bon équilibre quand ils sont debout et de se retourner quand ils sont couchés. Autour du matelas, des barrières d'une hauteur de 50cm (respectant les normes ONE) sont placées pour permettre aux enfants souhaitant se mettre debout de s'y agripper. Ces aménagements autorisent les accueillantes à proposer le change debout.

Nous favorisons la construction d'un sentiment de sécurité dans ce qu'il vit en faisant participer l'enfant pendant les soins (choix de la position, demander sa participation : lever la jambe, donner le bras...). Nous verbalisons tous les gestes et actions de l'accueillante pendant les soins et en prévenant l'enfant de ce qui va lui « arriver ».

Mettre en place et consolider une relation de confiance avec les parents

La référente

Nous fonctionnons avec un système de *référentes* (voir ci-avant), lesquelles entretiennent avec les familles un dialogue permanent inscrit dans une relation de confiance et établissent avec l'enfant une relation individualisée et privilégiée.

Les référentes sont en relation avec 5 à 7 enfants maximum d'un même groupe.

A noter que pour éviter l'établissement d'une relation référente-enfant empreinte d'exclusivité, permettre la prise de recul et réduire l'impact sur l'enfant de son éventuelle indisponibilité, la référente est épaulée par une accueillante « volante » avec laquelle elle partage les informations propices au bien-être de l'enfant et avec laquelle elle l'invite à entrer en relation.

Aussi, la référente partage avec ses collègues les informations favorables au bien-être de l'enfant (non soumises au secret professionnel) dans le cadre d'espace-temps réservés à cet effet, hors de la présence des enfants.

Le devoir de discrétion et le secret professionnel

La relation de confiance que nous travaillons à tisser avec les familles repose sur le devoir de discrétion (ou le secret professionnel pour les fonctions qui y sont soumises). A cet égard, La Bobine s'est dotée d'une Charte de déontologie qui précise les devoirs des membres de son équipe en la matière.

Ainsi seules les informations utiles à l'accompagnement de l'enfant sont partagées avec les professionnel-le-s concerné-e-s.

Des règles de vie

Au niveau de la prévention de la santé, nous respectons les conseils et obligations de l'ONE. Ces règles sont précisées dans le Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I). Ainsi, chaque parent doit nous remettre une fiche de santé complétée par le médecin de l'ONE et venir avec le carnet ONE de l'enfant.

Les règles de vie non négociables sont précisées au sein du R.O.I.

Les autres règles de vie sont explicitées aux parents à l'occasion d'échanges. Ainsi, en partageant nos connaissances du développement psychomoteur de l'enfant, nous expliquons aux parents pourquoi nous veillons à ce que les mouvements de l'enfant ne soient pas entravés (par un siège bébé, un maxi-cosi, des vêtements trop serrés...) ou pourquoi nous veillons à ne pas réveiller un enfant pour lui donner un repas.

Des temps de rencontres, de concertation

Quatre fois par an, les accueillantes de la Halte-accueil invitent les parents accompagnés de leurs enfants à un déjeuner ou un goûter.

Ces moments offrent un espace de parole, d'échanges et de rencontre entre les parents et avec les accueillantes dans un lieu adapté, confortable et sécurisant pour les enfants.

Ils constituent une occasion de questionner le vécu des enfants et les services rendus afin d'améliorer la qualité de l'organisation et de l'accompagnement. Les parents sont invités à y participer et communiquer leurs observations, remarques et suggestions.

Régulièrement, l'équipe propose aux parents de se réunir autour d'un thème (la séparation, l'apprentissage de la langue, comment vit mon enfant dans le milieu d'accueil, etc.) de sorte à permettre aux familles de mieux se représenter le vécu quotidien des enfants au sein de la Halte-accueil.

Nous profitons de ces occasions de dialogue pour valoriser les compétences parentales.

Des lieux d'échange autour des pratiques et de régulation

Si un parent manifeste des incompréhensions, des inquiétudes ou du mécontentement, ou dans tous les cas où il le solliciterait, une rencontre avec la coordinatrice pédagogique est organisée. Si cette rencontre n'aboutit pas à la clarification ou l'apaisement attendu, une rencontre avec la directrice est alors organisée.

Lors de ces rencontres, nous veillons à expliciter les fondements et spécificités de nos pratiques professionnelles et à reconnaître l'expertise des pratiques parentales. La prise en compte de ces dernières permet de soutenir le lien entre la maison et la Halte-accueil.

Le soutien à la parentalité

Pour les familles qui font face à des situations difficiles, nous pouvons proposer aux parents un accompagnement individuel. Cet accompagnement est assuré par l'assistant social du secteur « Permanences sociales » qui peut orienter les familles vers des services de La Bobine ou d'autres opérateurs développant des actions de soutien à la parentalité.

En plus d'apporter une réponse individuelle, les services d'accueil proposent des activités spécifiques afin de traiter collectivement les requêtes récurrentes des parents. En effet, fidèle à ses objectifs d'émancipation, La Bobine considère que l'accompagnement individuel ne peut être une fin en soi lorsqu'il concerne des réalités partagées par de nombreuses familles et qui peuvent être abordées avec une approche plus collective.

Ainsi, à partir des problématiques observées ou des questionnements amenés par les parents, nous mettons également sur pied, et le cas échéant en collaboration avec d'autres praticiens (travailleurs sociaux ou formateurs de La Bobine, instituteurs-trices, animateurs-trices des écoles de devoirs, infirmières TMS de l'ONE,...), des animations sur l'alimentation de l'enfant, sur les services de l'ONE, sur la prévention de la santé de l'enfant, sur l'entrée en maternelle,...

Enfin, les temps de rencontres collectifs organisés (voir-ci avant) comme l'accueil conjoint proposé (voir ci-après) permettent aux parents qui le souhaitent de partager des questionnements autour de la parentalité. Ils échangent entre eux et avec les accueillantes de la Halte-accueil alors que les enfants évoluent dans le lieu. Outre l'ouverture d'un espace de dialogue et de co-construction de savoirs et/ou de projets entre adultes, ces rencontres participent à soutenir la relation parents-enfants, rompre l'isolement de certains parents et à étayer une solidarité entre les familles.

Gérer les transitions quotidiennes

Le chemin de la Halte-accueil

La Halte-accueil est située au 2^{ème} étage de La Bobine.

Elle est accessible de 7h à 18h.

Avant 8h30 et après 16h30, les parents s'annoncent via la sonnette (dotée d'une caméra) située à l'entrée du bâtiment (les portes coulissantes sont en position fermée et nécessitent l'ouverture à distance par les accueillantes).

Un ascenseur et des escaliers permettent de rejoindre le second étage où un local poussette est mis à disposition des parents.

A l'entrée des services, un espace de transition est dédié aux familles. Il est aménagé d'un casier pour chaque enfant, d'un tapis de change et de chaises.

Des sur-chaussures sont mises à disposition des parents pour entrer dans les services.

L'accueil conjoint

Chaque famille, chaque enfant sont attendus au quotidien au sein de la Halte-accueil. Le temps de l'accueil, la Halte-accueil ouvre ses portes aux familles.

Au début de chaque journée d'accueil, les accueillantes sont disponibles à partir de 8h30 (les cours débutent à 9h dans les mêmes locaux) et les parents sont invités à rester un moment au sein de la Halte-accueil afin d'échanger autour de l'enfant.

Des espaces sont aménagés tant pour les parents (sièges et table disposés de sorte à favoriser les échanges) que pour les enfants (jeux favorisant l'investissement du milieu selon leurs attraits et compétences).

La même disponibilité est assurée 1/4h en fin de demi-journée.

Concernant le service d'accueil d'urgence, l'accueil conjoint est organisé à partir de 7h en matinée et jusqu'à 18h en après-midi.

Les échanges portent sur la vie quotidienne des enfants tant à la Halte-accueil que lors de son retour à la maison, sur la vie et les difficultés des familles.

Les échanges sont ouverts et fondés sur la reconnaissance des compétences parentales (il n'est pas question de mettre en doute les récits ou les informations partagés par les parents). Les échanges sont honnêtes (si ça ne s'est pas bien passé, on le dit). Les échanges sont spontanés (non dirigés). Ceci permet l'installation d'une ambiance détendue ainsi que, dans la durée, un dialogue vrai et serein entre les parents et les accueillantes.

Le cahier de communication et la feuille de rythme

Le cahier de communication est un support écrit destiné aux professionnels, il permet de transmettre d'une accueillante à l'autre des informations et observations récoltées en l'absence de cette dernière.

La feuille de rythme reprend toutes les étapes de la journée de l'enfant (repas, soin, sommeil, santé, remarques particulières). C'est un outil qui soutient la communication avec les parents lors du retour de l'enfant afin permettre une continuité entre la Halte-accueil et la famille ; elle facilite également la rédaction des procès-verbaux de chaque enfant.

Accompagner les vécus de la séparation

Deux temps de transition entre la maison et la Halte-accueil sont organisés et aménagés :

- Dans l'espace de transition, l'enfant et le parent peuvent se préparer à rejoindre (ou à quitter) la Halte-accueil. Un casier au nom de l'enfant permet d'y ranger ses affaires (sa veste, ses chaussures, ...). Des chaises et un matelas de change sont à disposition.
- Au sein de la Halte-accueil, lors de l'accueil conjoint, l'enfant et son parent peuvent prendre le temps de se dire au revoir (ou bonjour), et de faire de même avec l'accueillante ainsi que les autres enfants, parents et membres de l'équipe présents.

Nous aidons l'enfant à vivre l'éloignement de son parent durant tous les temps de l'accueil. Nous soutenons également les parents afin qu'ils puissent prendre le temps nécessaire à se séparer comme à retrouver leur enfant. Et à formuler leurs ressentis, difficultés.

Si le parent est trop anxieux, il lui est proposé de convenir de moments où il puisse demander des nouvelles de son enfant par téléphone (idéalement entre 10h30 et 10h45 en matinée ou entre 14h30 et 14h45 en après-midi pour les parents qui sont en formation à La Bobine).

L'accueillante appelle le parent si sa présence est requise auprès de son enfant, en particulier pour l'allaitement par la maman en formation à La Bobine (laquelle est autorisée à quitter le cours).

Régulièrement (au minimum deux fois par mois), les référentes se réunissent et rédigent un p.v. pour chaque enfant (compilés au sein de la farde de l'enfant) sur base des observations et de la feuille de rythme.

Nous verbalisons le départ du parent en expliquant à l'enfant où va son parent et quand il va revenir. La séparation douce est favorisée par des paroles apaisantes et des objets rassurants affectionnés par l'enfant.

Les parents attendent éventuellement que nous ayons fini de consoler un enfant avant de partir afin que nous soyons disponibles pour le départ de chaque parent.

Si le parent arrive en retard, nous n'acceptons pas que le moment de la séparation en pâtisse. Il n'est pas obligé de rester un long moment mais, sans le culpabiliser, nous demandons au parent de prendre la peine d'entrer dans l'espace, de s'asseoir et de laisser à l'enfant le temps de faire la transition.

Nous réalisons un mur des familles qui met en jeu symboliquement les familles des enfants.

Nous affichons un tableau représentant les enfants présents et absents (identique à celui de l'école maternelle).

Aménager la fin du séjour

La socialisation

L'enfant fréquentant la Halte-accueil côtoie chaque jour 9 à 15, souvent de nationalités différentes et participe à des activités extérieures qui le mettent en présence d'enfants extérieurs à sa fratrie. Il bénéficie d'une double socialisation (dans la famille et dans le lieu d'accueil).

Nous considérons l'objectif de socialisation uniquement du point de vue de l'enrichissement de l'enfant, parce que le contact et la relation avec d'autres enfants en contexte serein sont favorables à son développement harmonieux. Nous ne voyons pas l'objectif de socialisation dans le sens d'un modelage du comportement de l'enfant pour favoriser son entrée à l'école maternelle.

La préparation à l'entrée à l'école maternelle

La découverte par l'enfant (mais aussi par la famille) d'autres références éducatives, dans le respect mutuel de celles-ci, vont aider l'enfant à élargir son champ social, à construire des capacités et aptitudes, bases pour son intégration sociale dans les différents milieux de vie qu'il sera amené à fréquenter en ce compris le monde scolaire.

C'est ainsi que les contacts et les jeux avec d'autres enfants, le travail sur la séparation, le langage (français) des accueillantes et l'environnement sonore, la familiarisation avec le livre, préparent l'enfant (et ses pairs) à son entrée dans le système scolaire.

Par ailleurs, l'adoption au sein de la Halte-accueil de référents similaires à l'école maternelle (ex : tableau de présence) permet d'échanger avec les parents autour de cette entrée en maternelle et favorise son anticipation.

Enfin, des rencontres autour de l'entrée en maternelle sont organisées pour les parents volontaires. Organisés en présence d'une accueillante et d'une travailleuse sociale (secteur Familles et Quartier) ces rencontres permettent d'identifier les implications que constitue le passage vers l'école maternelle pour les familles (enfants et parents) ; d'identifier ce que l'enfant va retrouver comme points de repère ou, au contraire, avec ce qu'il va découvrir ; de discuter du fonctionnement de l'école et le rôle des parents dans la scolarité de l'enfant.

Un rituel ponctue les départs

Nous organisons des rituels qui permettent aux uns et aux autres de se séparer le plus sereinement possible :

- Lors du dernier jour de l'enfant à La Bobine, un goûter à la Halte-accueil est proposé aux parents de sorte à permettre à la famille de dire au revoir au groupe d'enfants et aux accueillantes.
- Afin que l'enfant garde un souvenir de son passage à La Bobine, nous lui offrons un cahier de souvenirs reprenant des photos de son accueillante, de ses amis et ses propres photos évoluant dans le lieu d'accueil.

A la rencontre des enfants

L'enfant est un petit être qui découvre le monde. Il expérimente via son odorat, son ouïe, sa vue, son toucher, son goût,... Nous cherchons à mettre en place des conditions favorables à ses expérimentations et découvertes en veillant à proposer des espaces qui tiennent compte des besoins, du rythme, de l'autonomie, ... de chaque enfant.

Ajuster l'environnement matériel, l'espace intérieur et extérieur

Les services d'accueil sont constitués de différents espaces de vie dédiés aux activités (intérieures et extérieures), aux repas, au repos et sommeil, aux soins (change, toilettes) des enfants.

Au sein du premier service, l'espace de vie est organisé en plusieurs parties :

- L'espace « repas » aménagé avec des petites chaises et petites tables adaptées à la taille des enfants.
- Le coin doux pour les tout-petits constitué par un parc surélevé doté de coussins, de couvertures douces, de livres en tissu, de hochets, ...
- Le coin doux pour les plus grands constitué de tapis, de coussins, de couvertures douces, de livres, ...
- L'espace de jeux structuré en différentes zones modulables.
- L'espace de soin entouré de barrières et autorisant le change debout.

L'espace repos est connexe à l'espace de vie et séparé par un mur vitré.

Au sein du second service, l'espace de vie est également organisé plusieurs parties :

- L'espace « repas » aménagé avec des petites chaises et petites tables adaptées à la taille des enfants et délimité par une barrière.
- Le coin doux pour les plus grands est doté de tapis, de coussins, de couvertures douces, de livres en tissu, ...
- L'espace de jeux structuré en différentes zones modulables.
- L'espace de soin entouré de barrières et autorisant le change debout.

L'espace des toilettes pour les enfants autonomes est connexe à l'espace de vie et isolé par une barrière.

L'espace repos est connexe à l'espace de vie et séparé par une porte et un mur vitrés.

L'espace modulable, qui peut être affecté aux activités (espace de jeux sensoriels, créatifs, psychomoteurs) ou au repos/sommeil, est également connexe à l'espace de vie et séparé par une porte et un mur vitrés.

Distincts des deux services, l'espace des toilettes pour les enfants qui ne se sont pas encore autonomes est doté d'un marchepied et d'un rehausseur.

Adossée au second service, une vaste terrasse permet le jeu à l'extérieur.

Couverte et sécurisée, elle peut être exploitée indépendamment des conditions climatiques.

Les aménagements évoluent en fonction du développement des enfants et de la constitution des groupes.

De façon transversale aux deux services, certains principes de fonctionnement sont mis en œuvre de manière à respecter les besoins de l'enfant et soutenir son développement harmonieux :

- Le contact visuel entre enfant et adulte est toujours garanti.
- Des espaces modulables et un matériel sécurisé et en bon état.
- L'aménagement de l'espace et le choix des jeux sont réfléchis en ne surchargeant pas trop l'espace pour ne pas encourager l'enfant à se disperser sur plusieurs activités.

- Nous proposons aux enfants différentes zones de jeux : clairement identifiées (qui constituent autant de points de repères), attractives, répondant aux différents âges et au développement moteur des enfants, offrant une variété d'expérimentations et qui favorisent les interactions tout en garantissant le besoin d'intimité :
 - Jeux de manipulation et de construction (jeux à emboîter, remplir-vider, tirer-pousser...)
 - Jeux de motricité (module d'activités, balles, vélo, ...)
 - Jeux d'imitation (dînette, poupées, docteur, ...)
 - Jeux sensoriels (textures, couleurs, sons, odeurs, goûts)
- Nous proposons différents matériaux aux enfants pour jouer, tous nécessairement adaptés, privilégiant ceux qui offrent différents usages et combinaisons. Cela peut être des objets (par exemple des boîtes de lait vide à empiler ou à faire résonner), des matières (des tissus doux, rugueux, lisses pour éprouver diverses sensations) comme des jeux proprement dits.
- Pour éviter les conflits et limiter les interdits et dans le respect des apprentissages, les jeux sont chaque fois présents en trois exemplaires minimum et disposés de sorte à permettre aux enfants de se déplacer sans se gêner les uns les autres.
- En cours de journée, nous réaménageons l'espace sur base de l'observation des enfants. Certains jeux sont disponibles sur les étagères, ils sont accessibles à la demande. De nouveaux jeux sont proposés chaque année.
- L'organisation du temps et des espaces d'accueil veille à répondre au rythme et aux besoins différenciés de chaque enfant (jeux, repas, repos, ...)
- Le temps et les espaces d'accueil ainsi que les déplacements des accueillantes au sein du milieu sont organisés de sorte à offrir à chaque enfant des conditions paisibles d'activité.
- Outre le jeu proposé en extérieur sur la terrasse le plus souvent possible (en été comme en hiver), nous organisons des promenades et des découvertes d'espaces verts durant les beaux jours.
- Les parents entrent seuls dans le local des enfants, les autres personnes attendent dans le couloir pour éviter les perturbations et les va-et-vient déstabilisants pour les enfants.

De manière générale, nous sommes attentives à ce que les locaux soient accueillants et que la sécurité des enfants soit garantie (décoration, thermomètre dans chaque pièce, baby phone, sécurité dans les prises, portes, barrières...).

Assurer une continuité dans l'accueil

Nous exigeons un minimum de présence de l'enfant de 3 demi-jours par semaine.

Nous respectons certaines habitudes prises à la maison, dans la mesure où elles n'entrent pas en contradiction fondamentale avec le projet éducatif de la Halte-accueil, afin de ne pas mettre l'enfant dans une situation de conflit de loyauté (ex : pour ou contre la sucette).

Nous sommes attentives au fait que la langue française ne soit pas un obstacle au bien être de l'enfant. Ainsi, lorsque cela s'avère nécessaire, nous demandons au parent d'expliquer à l'enfant dans sa langue maternelle ce qui va se passer/ce qui s'est passé.

Un espace allaitement est aménagé pour les mamans (elles sont autorisées à quitter la formation à La Bobine pour allaiter).

Nous fonctionnons avec le système de référentes. C'est la même accueillante qui aide l'enfant à se séparer de ses parents, qui le changera, le mettra au lit, partagera le moment du repas,...

Les enfants qui dorment dans les chambres dorment toujours dans la même chambre et le même lit.

Les enfants s'asseyent à la même place pour manger. Le tour est respecté.

Dans la farde de l'enfant est décrite la façon dont l'enfant mange, s'endort etc. ce qui permet de respecter ses habitudes en cas d'absence de sa référente.

Quand elle quitte la pièce, l'accueillante explique aux enfants où elle va et quand elle revient.

Nous demandons aux parents (pour les mamans ou papas qui suivent des cours à La Bobine) de téléphoner plutôt que de rentrer dans le service s'ils sont inquiets ou s'ils ont une question à nous poser, pour éviter une séparation supplémentaire et des va-et-vient qui pourraient perturber les activités des enfants.

Nous annonçons tout départ et arrivée (enfants, personnel, stagiaires) aux enfants.
Concernant les stagiaires : nous signalons pourquoi elles sont présentes, leur rôle vis-à-vis de l'enfant.

Donner à l'enfant une place active

L'enfant joue librement, nous ne lui montrons pas « la bonne façon de jouer ».

Nous participons à l'enthousiasme de l'enfant sans le rendre dépendant de nos valorisations.

Nous plaçons toujours l'enfant dans une position qu'il maîtrise.

Lors des jeux de psychomotricité, et dans les mouvements accomplis par l'enfant, nous lui proposons notre soutien sans jamais faire à sa place.

Dans le coin doux, nous ne disposons pas de mobile que le tout-petit puisse voir mais non toucher. Nous plaçons des jeux variés, très légers, aisément manipulables (hochets, tissus, petits éléments en silicone,...) et posés à portée de mains de l'enfant en les lui montrant.

Le tout-petit est couché sur le dos afin d'être libre de tout mouvement et de pouvoir voir ce qu'il se passe autour de lui. Il passera un certain moment dans le « coin doux », le temps de lui permettre d'expérimenter son corps. Et quand il sera en mesure de se déplacer, il tentera d'autres expériences en dehors du « coin doux », découvrira d'autres espaces, s'ouvrira à d'autres projets,...

Nous sommes attentives aux éventuels besoins d'isolement de chaque enfant.

Nous attendons que l'enfant nous interpelle avant d'intervenir dans son jeu.

Nous respectons son jeu, son projet même si nous devons l'interrompre alors en l'appelant et en attendant qu'il manifeste son accord pour nous suivre (pour un soin, le repas) et en le raccompagnant à l'endroit où il était, près des jeux avec lesquels il jouait avant l'interruption.

Nous mettons des mots sur les déplacements que l'enfant va vivre : aller dormir, partir ou manger... Nous le prévenons toujours de ce qui va lui arriver.

Permettre des moments privilégiés entre l'adulte et l'enfant

Nous fonctionnons avec un système de *référentes* lesquelles entretiennent avec les familles un dialogue permanent inscrit dans une relation de confiance et établissent avec l'enfant une relation individualisée et privilégiée. Les référentes sont en relation avec 5 à 7 enfants maximum d'un même groupe.

La *référente* est l'accueillante à qui est confié plus spécifiquement un enfant. Elle tisse les premiers liens avec l'enfant et sa famille et instaure une relation de confiance. Elle est l'interlocutrice privilégiée de l'enfant et de la famille, ainsi que de l'équipe à leur sujet.

Pour l'enfant, la *référente* est le premier repère sur lequel s'appuyer pour expérimenter son nouvel environnement humain et matériel. La *référente* s'adapte aux habitudes, aux gestes, aux rituels de l'enfant. Elle veille à rester disponible pour cet enfant et aménage sa journée, en concertation avec l'équipe, en fonction de ses besoins et de son rythme de sorte à pourvoir à son bien-être global (aspects moteur, affectif, cognitif et relationnel) et à lui accorder des soins personnalisés. Elle œuvre à la continuité du lien tout au long du parcours de l'enfant à la Halte-accueil.

Accompagner les émotions de l'enfant et soutenir sa conscience de lui-même

La Bobine ne fait pas de différence sexiste entre filles et garçons, notamment par le jeu, les stéréotypes de comportements, la prise en considération des uns et des autres enfants. Nous accordons la même attention et la même importance aux enfants, qu'ils soient filles ou garçons. Par exemple nous ne disons jamais à un garçon « arrête de pleurer comme une fille » ou à une fille « arrête de jouer avec ce camion, c'est pour les garçons ».

Nous veillons à ne pas stigmatiser un enfant selon ses origines sociales, culturelles, ses coutumes (par exemple : l'alimentation, les vêtements...).

Nous verbalisons les émotions exprimées par l'enfant sans les interpréter.

Nous reconnaissons le droit à l'enfant de ressentir ses émotions tout en lui mettant des limites (par exemple : nous ne permettons pas à un enfant de frapper une autre personne s'il est en colère).

Nous nous mettons toujours à la hauteur de l'enfant pour lui parler, intervenir en cas de besoin (le moucher, retirer une source de danger...).

Nous montrons les limites, les verbalisons clairement et annonçons les conséquences (ex. : « si tu tires, il (l'objet) va tomber sur toi et tu vas avoir mal. »).

Nous rappelons, expliquons les fonctions et les règles de chaque espace (coin « doux », coin « repas », chambres...).

Nous parlons un français correct avec l'enfant pour ne pas l'infantiliser.

Différencier les pratiques pour individualiser les activités et les relations

En partie grâce aux procès-verbaux réalisés nous affinons nos observations, et par là notre connaissance de chaque enfant pour pouvoir lui proposer des jeux, des activités qui lui sont adaptées.

Nous proposons, pour les plus grands, des activités structurées : rondes, jeux en commun, comptines, lecture...

Nous respectons le rythme de sommeil, de repas de chaque enfant.

Les procès-verbaux relatant le vécu de chaque enfant sont réalisés par toutes les accueillantes. Ils permettent, entre autre d'éviter les interprétations limitées, subjectives, les étiquettes au sujet des enfants. Ces procès-verbaux permettent aux accueillantes de réfléchir ensemble aux questions que certaines pourraient se poser sur l'enfant, ainsi qu'à la mise en œuvre de pratiques professionnelles communes.

Soutenir adéquatement les interactions entre enfants

Sans les imposer, nous disons les petits mots « relationnels » : merci, bonjour, au revoir, s'il te plaît ... qui cimentent les liens sociaux.

Nous signalons verbalement l'arrivée, le départ des enfants en utilisant le prénom de l'enfant.

Nous aménageons les espaces et mettons à disposition des jeux qui favorisent les échanges entre les enfants, leur coopération et évitons ceux qui provoquent des conflits.

Nous mettons à leur disposition des jeux en plusieurs exemplaires.

Nous intervenons le moins possible dans les conflits des enfants. Nous leur expliquons les conséquences de leurs actes tout en refusant tout comportement violent.

Nous verbalisons les échanges entre les enfants et soulignons chaleureusement les gestes, attitudes de gentillesse entre eux.

Lorsqu'un enfant a du mal à respecter les limites, nous tentons de comprendre ce qui se passe et ajustons l'environnement/l'espace si c'est nécessaire.

Soutien à l'activité des professionnelles

Aménager des conditions assurant une qualité de vie professionnelle

Régulièrement, la coordinatrice vient réaliser des observations au sein de la Halte-accueil. Par la suite, de façon individuelle, elle renvoie aux accueillantes le résultat de ses observations.

Nous organisons des temps d'échange entre les accueillantes afin de partager leur vécu autour de l'arrivée/départ d'un enfant, d'une professionnelle, d'une stagiaire.

Plusieurs rencontres sont dédiées à l'accueil de toute nouvelle collègue : avec la directrice, avec la coordinatrice et avec une accueillante et la coordinatrice.

En cas de tension au sein de l'équipe des accueillantes, une réunion de régulation est organisée par la coordinatrice puis, si nécessaire, par la directrice.

En cas de besoin et minimum chaque mois, la coordinatrice et la directrice se réunissent pour faire le point. A l'ordre du jour : problèmes liés au personnel, travaux d'aménagement, circulaire ONE, formation, horaire, évolution des besoins, difficultés financières des parents, dépenses à effectuer, évaluation du personnel, adéquation entre nos pratiques, nos choix et la philosophie de La Bobine...

La rédaction des procès-verbaux relatifs aux enfants par les accueillantes est aussi l'occasion pour celles-ci de partager leurs limites, leurs difficultés, et de prévenir les situations de ras-le-bol face au comportement d'un enfant ou face à une situation difficile.

L'élaboration en équipe d'un projet pédagogique permet d'avoir une base, un cadre sur lequel s'appuyer notamment en cas de désaccord. Il en est de même concernant les matières déontologiques affirmées au sein d'une charte élaborée et amendée en équipe.

En cas de doute, l'équipe n'hésite pas à demander l'avis du médecin, de l'infirmière de la consultation ONE ou de notre coordinatrice ONE.

Une vigilance est apportée à l'ergonomie du milieu d'accueil (économie des gestes et des déplacements, aisance pour l'exécution des mouvements bonne visibilité sur les espaces de vie, etc.).

Au niveau matériel, un vestiaire, un bureau, une salle de réunion, du matériel informatique et audio-visuel (ordinateurs fixes et portables, projecteur, écran, imprimante couleur, etc.) et un réfectoire sont mis à disposition de l'équipe.

Une vigilance est exercée par rapport à l'hygiène : entretiens journaliers des locaux, utilisation de « sur chaussures » ou de pantoufles pour entrer dans la Halte-accueil, de « sur vêtements » pour les accueillantes, désinfection régulière des jouets, vêtements de rechange pour les enfants, gants de toilette et essuies systématiquement changés après chaque usage, réducteur de WC, lavabo installé dans les toilettes, aération des locaux après chaque demi-journée... Une poubelle hermétique spéciale est réservée aux langes.

Un plafond de 26 enfants maximum accueillis au même moment est fixé pour les 2 services.

Développer une dynamique de réflexion professionnelle, et mettre en œuvre le projet éducatif et soutenir un processus de formation continue

Les vacances scolaires des parents sont mises à profit pour réajuster l'organisation de l'équipe, prévoir des moments de réflexion sur les pratiques professionnelles et les projets futurs.

La coordinatrice pédagogique, professionnelle de la petite enfance et bachelière en psychomotricité, planifie les différentes thématiques à travailler (d'initiative et à la demande des accueillantes) aux fins de nourrir la réflexion d'équipe visant à soutenir le développement global des enfants.

Des supervisions et/ou formations continuées sont également mises en place et/ou proposées à l'équipe.

L'équipe (accueillantes et/ou coordinatrice et/ou direction) participent à des conférences (ONE, CEMEA, RIEPP, FRAJE, etc.) ainsi qu'à des visites et observations de crèches ou autres modes de garde. L'équipe peut aussi visionner des propositions culturelles à destination des tout-petits.

Les accueillantes ont la possibilité d'acquérir des livres qui les interpellent, en plus de ceux suggérés par la coordinatrice.

Des réunions destinées à réfléchir à des questions de fond et permettre des échanges entre la directrice, la coordinatrice et les accueillantes sont organisées en fonction des besoins.

D'autres espace-temps sont également dédiés à la réflexion, à la concertation : les réunions du secteur Halte-accueil (entre les accueillantes et la coordinatrice, le cas échéant avec la direction) ; les réunions de coordination Halte-accueil (entre la coordination et la direction) ; les réunions de coordination intersecteurs (entre les coordinations des différents secteurs et la direction) ; les réunions d'équipe (entre les professionnel-le-s de La Bobine) ; les réunions intersecteurs (entre professionnel-le-s de différents secteurs concernés par un projet ou une situation particulière d'une famille).

La qualité de l'accueil, c'est aussi favoriser les relations avec les associations et les collectivités locales

La Bobine est membre actif de la coordination de quartier (le Collectif Autour de l'Etang) associant la grande majorité des associations et services de Droixhe et Bressoux-bas (soit environ 15 membres issus du réseau associatif et du service public de proximité).

De nombreux partenariats se construisent en fonction des projets pédagogiques réalisés selon les années (Ville de Liège, Services périnataux, Consultation ONE, ...) En particulier, l'Esp@ce Lecture et Langage organise en collaboration avec notre ASBL des activités autour des livres.

La coordinatrice de la Halte-accueil participe régulièrement à des échanges avec d'autres structures de la Petite Enfance. Pour exemple : participation à la CHACOF (Coordination des Haltes-Accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles) ; participation à la Coordination des Haltes-Accueil liégeoises ; participation aux interventions du réseau « Soutien à la parentalité » organisées entre différents lieux de rencontre enfants parents de la région liégeoise ; intervention dans le cadre du cours de « Questions et Pratiques Education Jeunes Enfants (QPEJE) » dispensé par Florence Pirard à l'Université de Liège, etc.

La Halte-accueil assure l'accueil régulier de stagiaires (étudiant(e)s en puériculture du Lycée Jean Boets ou en formation auxiliaire de l'enfance au sein de l'Ecole de Promotion Sociale des FPS de Liège).

La Halte-accueil collabore avec différents opérateurs en vue de répondre aux éventuels besoins d'accompagnement sollicités par les familles, ceci dans le strict respect des règles déontologiques qui imposent notamment le devoir de discrétion et le secret professionnel vis-à-vis de la vie privée des familles. Elle travaille ainsi régulièrement, en accord avec les familles concernées, avec les consultations ONE de Droixhe-Bressoux et d'Outremeuse, le Centre de Planning Familial des FPS de Liège, le service « Parents en exil » de l'ASBL Tabane, le Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion, etc.

La Halte-accueil d'urgence collabore avec différents organismes afin de permettre aux parents de poursuivre un projet d'insertion sociale ou professionnelle ou de faire face à une situation familiale difficile (le CPAS, REINSER, Service appui 0-18 ans, Relais Emploi, MIREL, CREASOL, FPS, le SAJ, etc.)

Soutenir la rencontre enfants-parents

La Bobine favorise et organise des actions qui soutiennent la rencontre « Enfants – Parents ».

Ces actions visent à :

- Soutenir la relation entre l'enfant et ses parents
- Favoriser la socialisation précoce de l'enfant
- Rompre l'isolement social
- Favoriser le développement global de l'enfant

Ces actions sont sous-tendues par des pratiques et des postures professionnelles qui veillent notamment à :

- Etablir une relation de confiance avec les familles
- Créer les conditions matérielles et relationnelles favorisant la convivialité, l'exploration libre des enfants et l'expression des parents
- Soutenir et accompagner le regard du parent sur son enfant (son rythme, son développement)
- Valoriser les ressources et compétences parentales, et en favoriser le partage
- Soutenir le processus de familiarisation des familles vis-à-vis du milieu d'accueil
- Garantir la confidentialité, gage du respect de la vie privée des familles

Elles s'étayent au fil de différentes activités aux objectifs spécifiques :

L'accueil conjoint proposé permet aux parents qui le souhaitent de partager des questionnements autour de la parentalité. Ils échangent entre eux et avec les accueillantes de la Halte-accueil alors que les enfants évoluent dans le lieu.

Par ailleurs, les accueillantes proposent aux parents des rencontres centrées sur l'enfant et la relation parents - enfant. Ces rencontres s'organisent autour de thèmes divers (ex : la naissance, l'alimentation, le jeu, l'école maternelle, la lecture, les limites, etc.), souvent à la demande des parents, et le cas échéant en collaboration avec d'autres praticiens. De plus les accueillantes organisent des activités et/ou espaces de créativité pour les enfants en présence de leur(s) parent(s) dans le cadre des manifestations de quartier et réalisent des projets avec les parents (accueil de parents-lecteurs, activités de fin d'année, etc.)

L'ensemble de ces activités sont conduites de sorte à soutenir les relations intrafamiliales, d'une part, ouvrir un espace de dialogue et de co-construction de savoirs entre adultes, d'autre part. Elles participent à rompre l'isolement de certains parents, à soutenir la participation des familles à la vie locale, à étayer une solidarité entre les familles ainsi qu'à promouvoir l'égalité scolaire, sociale et culturelle des enfants.

ANNEXE 1 :

Composition du Conseil d'Administration

Présidente :	Danielle CLAUSSE
Vice-Présidente :	Beatriz LEDOYEN
Secrétaire :	Dominique STEIN
Secrétaire adjointe :	Michelle COULON
Trésorier :	Pol HUBERT
Administrateurs-trices :	Hélène ANDJAPARIDZE (DECK)
	Robin BLONDIAUX
	Najat BOUNAFAA
	Pierre DEVREUX
	Laura DIEZ
	Vincent LOUIS
	Jacqueline MUNTEN
	Fabrice REATO
	Annie ZEDET

ANNEXE 2 :

Le personnel

Direction

Cécile HOORNAERT, Directrice

Secteur Comptable

Souad DEROUICHE, Comptable

Stéphanie NIMBONERA, Assistante à la comptabilité

Secteur Administratif, logistique et entretien

Laura LOPEZ, Secrétaire de direction

Dopévi ADEGNON, Agente administrative

Münevver SARIKAYA, Agente d'entretien

Yalikhon Touré, Agente d'entretien

Coordination pédagogique

Samira AJOUAOU, Coordinatrice du Secteur Petite Enfance

Emeline DETIENNE, Coordinatrice pédagogique Formation

Secteur Petite enfance

Vanessa BURTON, Puéricultrice

Cindy CHENOIX, Auxiliaire de l'enfance

Estelle COLETTE, Puéricultrice

Nebahat ERCAN, Puéricultrice (remplacement)

Christelle RICCIARDELLI, Puéricultrice

Dolly RIGUELLE, Puéricultrice

Ibtissam TOUMI, Puéricultrice

Tiffany VANESSE, Auxiliaire de l'enfance (remplacement)

Secteur Alphabétisation – FLE (CISP)

Myriam BRUGMANS, Formatrice

Céline FRAIGNEUX, Formatrice

Eric FROIDCOEUR, Formateur

Nelly HAIKAL, Formatrice

Manuel LEMAITRE, Formateur

Marie-Josée NKEZABERA, Formatrice

Julie HOSTERT, Agente de guidance

Secteur « Service d'insertion sociale » (SIS)

Oxana VANDE VELDE, Agent d'insertion sociale

Claire THEYSKENS, Agent d'insertion sociale (remplacement)

Sébastien LAMBERT, Assistant social

Secteur « Familles & Quartier »

Nathalie DUPONT, Chargée de projet

Morgane DELGAUDINNE, Chargée de projet

Secteur « Permanences sociales »

Sébastien LAMBERT, Assistant social

ANNEXE 3 :

Le règlement d'ordre intérieur de la Halte-accueil

Organisme d'accueil : LA BOBINE A.S.B.L.

Personne responsable : Cécile HOORNAERT

Coordinatrice pédagogique : Samira AJOUAOU

Adresse : Avenue Georges Truffaut 18/0001 4020 Droixhe

Téléphone : 04/342.94.49

G.S.M : 0487/55.53.87

E-mail : info@labobine.be

Capacité autorisée par l'ONE : 26 places

La Halte-accueil de LA BOBINE A.S.B.L. est agréée par l'ONE conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 27 février 2003 portant sur la réglementation générale des milieux d'accueil. Elle s'engage à respecter le Code de Qualité défini par l'arrêté du 17 décembre 2003.

La Bobine dispose de deux services :

- La « *Halte-accueil* » qui peut accueillir 20 enfants le matin et 20 enfants l'après-midi. Elle est réservée aux parents qui suivent une formation à La Bobine ;
- La « *Halte-accueil d'urgence* » qui accueille 6 enfants par jour. Les places sont réservées aux parents qui doivent faire face à une situation d'urgence liée à leur insertion socio-professionnelle (entrée en formation, contrat de travail,...) ou à des difficultés imprévues d'ordre familial ou médical, etc.

La Bobine porte à la connaissance des parents le Règlement d'Ordre Intérieur suivant :

Remarque : La majorité des articles concerne aussi bien la « Halte-accueil » que la « Halte-accueil d'urgence ». Si un article concerne un seul service, le règlement le précise.

1. PROJET D'ACCUEIL

- 1.1. La Bobine délivre une copie du projet d'accueil pour les « *Halte-accueil* » aux parents qui confient leur(s) enfant(s). Le projet d'accueil leur est présenté et expliqué dans les premiers jours qui suivent leur arrivée.
- 1.2. Les « Haltes accueil » organisent, quatre fois par an, une rencontre conviviale avec les parents. Elle constitue une occasion d'échanger sur le vécu des enfants et les services rendus afin d'améliorer la qualité de son organisation et accompagnement. Les parents sont invités à y participer et communiquer leurs observations, remarques et suggestions.

2. RESPECT DE LA VIE PRIVEE DES FAMILLES

Le personnel de LA BOBINE est soumis, selon les cas, au devoir de discrétion ou au secret professionnel.

Il en découle qu'aucun travailleur ne peut fournir des renseignements concernant les familles de quelque nature que ce soit à des tierces personnes qui agissent à titre privé ou professionnel sauf dans les cas du secret professionnel partagé ou de la levée du secret professionnel dans le cadre de l'assistance à une personne en danger ou de l'état de nécessité.

3. CONDITIONS D'ACCUEIL DES « HALTE-ACCUEIL »

3.1. Horaires :

- La « Halte-accueil » est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 16h et les mercredis de 8h30 à 12h.
- La « Halte-accueil d'urgence » est ouverte les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 7h à 18h.

3.2. Les parents fournissent tous les documents nécessaires à l'inscription de l'enfant :

- Le certificat d'entrée en milieu d'accueil,
- Le règlement d'ordre intérieur de la Halte-accueil dûment daté et signé,
- Une copie de la carte d'identité de l'enfant et d'un de ses parents,
- Le cas échéant, les autorisations parentales (de prises de photos et de sorties à l'extérieur).

3.3. Les parents prennent toutes les dispositions nécessaires afin de respecter les heures d'ouverture et de fermeture des « Halte-accueil ».

3.4. Il est demandé aux parents de déterminer un horaire d'accueil de leur enfant et de le respecter.

3.5. Seuls les parents ou tuteurs légaux sont autorisés à déposer et reprendre l'enfant. Toutefois, avec l'accord de ceux-ci, toute personne de plus de 18 ans et désignée par eux, pourra reprendre l'enfant à condition de présenter sa carte d'identité. En cas de garde alternée définie par un jugement, il est demandé aux parents de fournir une copie de la décision de jugement afin de permettre aux Haltes accueil de connaître quel parent est autorisé à reprendre l'enfant selon les jours.

- 3.6. Il est demandé aux parents de prévenir les « Halte-accueil » avant 9h du matin en cas d'absence ou de retard de l'enfant.
- 3.7. Si les parents étaient contraints de venir rechercher l'enfant plus tard que l'horaire prévu, il leur est demandé de prévenir les « Halte-accueil » le plus tôt possible.
- 3.8. Plus de 10 jours d'absences non justifiées par trimestre provoquent la fin de l'inscription de l'enfant, sauf cas de force majeure reconnu par la direction de l'ASBL. Toutefois, une nouvelle demande d'inscription peut être formulée ; concernant la « Halte-accueil », l'enfant sera inscrit sur une liste d'attente et il faudra qu'une place se libère afin qu'il puisse, à nouveau, la réintégrer.

4. SURVEILLANCE MÉDICALE ET VACCINATION

- 4.1. Lorsqu'un enfant est confié aux « Halte-accueil », les parents fournissent un certificat médical spécifiant l'état de santé de l'enfant et, le cas échéant, indiquent les difficultés particulières de l'enfant (régime, intolérance,...).
- 4.2. Les parents fournissent aux « Halte-accueil », dès l'entrée de l'enfant, le nom du médecin traitant et les noms des personnes à contacter en cas d'urgence
- 4.3. Les « Halte-accueil » ne peuvent accepter un enfant malade sauf si un certificat médical atteste qu'au moment de l'examen, l'affection dont souffre l'enfant ne l'empêche pas de fréquenter le milieu d'accueil.
- 4.4. Aucun médicament ne sera administré spontanément par l'accueillante. Seule une autorisation du médecin lui permettra de donner un traitement à l'enfant.
- 4.5. Les parents s'engagent à faire vacciner leur enfant et fournissent aux « Halte-accueil » la preuve des vaccinations.
- 4.6. Sauf décision médicale, tout enfant est vacciné selon les modalités du schéma élaboré par la Communauté Française.
- 4.7. Le carnet ONE sera présent dans le sac de l'enfant.
- 4.8. Dans le respect des conditions fixées par l'ONE, l'accueil d'un enfant handicapé est encouragé en vue de favoriser son intégration dans le respect de ses différences, pour autant que le milieu d'accueil remplisse les conditions suffisantes pour garantir la sécurité de l'enfant.

5. REGLES DE VIE DES « HALTE-ACCUEIL »

- 5.1. Le port de sur-chaussures est obligatoire au sein des services.

- 5.2. Afin d'assurer une sécurité maximale, le port de bijoux, pinces à cheveux ou tout autre accessoire de petites tailles par les enfants est interdit.
- 5.3. Pour des raisons d'organisation qui garantissent un moment de repas de qualité pour tous les enfants, il est demandé aux parents de la « Halte-accueil » d'apporter au maximum une collation saine par demi-journée, sauf contre-indications médicales.
- 5.4. Pour le confort des enfants et la bonne organisation des services, il est demandé aux parents de ne pas investir les services en dehors des moments d'accueil des familles, sauf pour motifs d'allaitement et activités spécifiques programmées (exemple : lectures). Si un parent souhaite s'assurer du bien-être de son enfant, il lui est demandé de téléphoner de 10h30' à 10h45' ou de 14h30' à 14h45'. Dans tous cas où la présence du parent auprès de l'enfant serait requise, les Haltes-accueil contacteront le parent.

6. MODALITÉS D'INSCRIPTION

POUR LES PARENTS QUI SUIVENT UNE FORMATION À LA BOBINE ET QUI VEULENT INSCRIRE LEUR ENFANT À LA « HALTE-ACCUEIL »

- 6.1. Quand un parent s'inscrit à LA BOBINE pour suivre une formation, il précise qu'un enfant est attendu (la maman est enceinte) ou qu'il a un enfant de moins de 3 ans pour lequel aucune solution d'accueil n'est possible.
- 6.2. L'enfant ou le futur enfant est inscrit sur une liste d'attente. La date de son inscription constitue la référence pour son entrée dans la « Halte-accueil ».
- 6.3. Dès qu'une place se libère, les parents sont contactés pour un entretien avec la coordinatrice. Celle-ci leur fera visiter le service, expliquera le fonctionnement de la « Halte-accueil » et fixera, de commun accord, les dates de familiarisation (minimum 4 séances).

POUR LES PARENTS QUI VEULENT INSCRIRE LEUR (S) ENFANT(S) A LA HALTE-ACCUEIL D'URGENCE

- 6.4. Quand un parent sollicite un accueil d'urgence, et si une place est disponible, un entretien entre les parents et l'accueillante de la « Halte-accueil d'urgence » est convenu. En fonction du degré d'urgence, la familiarisation sera maintenue, écourtée ou supprimée.
- 6.5. Les parents qui bénéficient d'un accueil d'urgence afin de suivre une formation organisée par un opérateur (autre que La Bobine) communiquent une attestation d'inscription à cette formation à la coordinatrice pédagogique de La Bobine.

7. CONDITIONS FINANCIÈRES

- 7.1. Une participation financière de 4€ par demi-journée est requise. Le FOREM rembourse 4€ brut aux parents en formation et ayant conclu un contrat avec cet organisme.
- 7.2. La participation financière est payée au service comptabilité à l'entrée en formation ou, au plus tard, le 10 de chaque mois. Le montant correspond au nombre de demi-journées de formation du mois en cours. A la fin du mois, la comptabilité rembourse les parents la(les) demi-journée(s) d'absence de leur enfant. Le montant remboursé est soustrait du montant à payer pour le mois suivant si l'accueil de l'enfant est encore prévu sur ce mois.
- 7.3. En cas de difficultés de paiement, les parents sont invités à s'adresser à l'accueillante de référence et/ou à la coordinatrice pédagogique.

8. DÉDUCTIBILITÉ FISCALE DES FRAIS DE GARDE

- 8.1. Les parents peuvent déduire fiscalement leurs frais de garde pour leurs enfants de moins de 12 ans à concurrence de 100% du montant payé par jour.
- 8.2. Pour ce faire, le service de comptabilité leur remet, en temps utile, l'attestation fiscale suivant le modèle établi par l'ONE.

9. ASSURANCES

- 9.1. Les « Halte-accueil » ont contracté une assurance en responsabilité civile qui couvre les enfants pendant leur présence dans les « Halte-accueil ». Tout accident ou problème doit être signalé à la Coordinatrice pédagogique dès que possible et au plus tard dans les 8 jours à dater du sinistre.
- 9.2. Cette responsabilité ne peut être toutefois invoquée que dans la mesure où le dommage subi par l'enfant est la conséquence d'une faute ou d'une négligence des « Halte-accueil ».
- 9.3. Un local est mis à la disposition des parents afin qu'il puisse y entreposer leur poussette sous leur seule responsabilité. La Bobine ne peut être tenue responsable des vols ou dommages qui seraient constatés à tout objet déposé dans ce local.

Date :

Signature de la directrice :

Signature des parents : « Lu et approuvé »

ANNEXE 4 :

**Autorisation parentale pour : La prise et/ou la diffusion de photographies,
et/ou la réalisation et diffusion de vidéos**

Je soussigné(e),

Responsable de (Nom et Prénom de l'enfant)

Dans le cadre des activités organisées au sein du milieu d'accueil, marque mon accord pour :

- La prise de photographies
- La diffusion de photographies
- La réalisation de vidéos
- La diffusion de vidéos

(Définir le cadre de diffusion)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Par le milieu d'accueil :

Nom du milieu d'accueil : La Bobine Asbl

Responsable : HOORNAERT Cécile

Adresse : Avenue Georges Truffaut, 18/0001
4020 Liège

Le milieu d'accueil garantit que l'ensemble des règles existantes visant à assurer la protection de la vie privée de chacun, telle qu'énoncée à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel seront respectées.

Dans ce cadre, les parents bénéficient du droit à l'information, à poser des questions, d'accès et d'opposition.

Date

Signature

ANNEXE 5 :

Autorisation sortie

Je soussigné(e)
autorise mon enfant
à participer aux sorties à pied à Droixhe (plaine de jeux, bibliothèque) organisées par
l'équipe pédagogique de la Halte-accueil de La Bobine.

NB : En sortie à l'extérieur de l'établissement, le taux minimum d'encadrement est de 1
accueillante pour 2 enfants.

Fait à Liège, le

Signature